

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance consultation publique du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 25 avril 2022 à 19 h 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bourelle et les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

AUSSI PRÉSENTS:

Denis Chabot, directeur, aménagement urbain et patrouille municipale, en remplacement de Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe, Mireille Gascon, chef de division, aménagement urbain et patrouille municipale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 25 avril 2022 à 19 h 30

2022-04-133 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 25 avril

2022 à 19 h 30, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La greffière annonce le début de la période de questions.

Un résident demande comment il peut s'assurer que son projet soit conforme au règlement.

Madame Mireille Gascon, chef de division, Urbanisme et Patrouille municipale indique que le service d'urbanisme de la Ville sera disponible pour valider les questions des résidents et les conseiller à ce sujet.

Un résident s'interroge sur la procédure et les coûts pour le permis.

Madame Gascon indique que le permis sera requis, mais gratuit. Elle réitère que la Ville sera disponible pour aider les résidents à se conformer aux nouvelles exigences.

Un résident indique qu'il a une piscine depuis quarante ans dans le milieu de sa cour et il aimerait bloquer les fenêtres pour créer une enceinte plutôt que d'installer une nouvelle clôture.

Madame Gascon indique qu'il y a effectivement des méthodes pour se conformer aux exigences sans clôture additionnelle, mais qu'il faut examiner au cas par cas et qu'un inspecteur pourra aller valider.

Une résidente demande comment la Ville va s'assurer que toutes les piscines respectent les exigences.

Madame Gascon indique que tous les résidents ayant une piscine vont recevoir une lettre avec de l'information et à partir de 2023, la Ville devra inspecter. La Ville aura également une personne qui pourra conseiller les résidents et rendra beaucoup d'information disponible en ligne pour aider les résidents.

Un résident demande s'il doit clôturer autour du lac, car sa piscine est délimitée par le lac.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

M. Denis Chabot indique que le lac constitue en soi une clôture et ajoute que plusieurs résidents pourront se conformer aux nouvelles exigences en créant une enceinte autour de la maison.

La période de questions se termine à 19 h 52.

40. <u>RÈGLEMENTATION</u>

40.1 Consultation publique sur les effets et conséquences du projet de règlement BEAC-045-13 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin d'assujettir l'installation d'un plongeoir à l'émission d'un certificat d'autorisation et de spécifier les

conditions »

2022-04-134

40.2

Consultation publique sur les effets et conséquences du projet de règlement 720-120 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier les dispositions relatives à la sécurité des piscines résidentielles »

2022-04-135

95. LEVÉE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la consultation publique à 19 h 53.

	_	
MAIRE		GREFFIÈRE